



RÉSEAU ÉTUDIANT
Droits et Démocratie
Rights & Democracy
STUDENT NETWORK

Procédure pour obtenir le soutien du Fonds de projet du Réseau étudiant Droits et Démocratie (PFUND)

** Il est très fortement suggéré d'entamer cette procédure **au moins deux mois avant** la date prévue du projet, car des délais importants peuvent survenir en tout temps et occasionner à votre délégation certains maux de tête.

Étape 1 :

Début des discussions avec l'équipe du Réseau sur le sujet et la nature du projet/événement, ses activités / son format, les revenus et dépenses escomptés, etc. Ces discussions ont pour but de maximiser votre potentiel de réussite, de mitiger les défis... bref de travailler en collaboration puisque nous sommes un réseau!

Elana Wright, coordonnatrice : ewright@dd-rd.ca (poste 259)

Lise Lortie (pour les questions de budget) : llortie@dd-rd.ca (poste 254)

Numéro de téléphone : 1 877 736-3833

Numéro de télécopieur : (514) 283-3792

Étape 2 :

Déposez le Formulaire de demande de soutien du Fonds de projet du Réseau (formulaire PFUND) dûment rempli, y compris le budget. Ce qui est dit dans ce formulaire doit être le reflet du travail de tous les membres de la délégation; tous doivent être d'accord avec son contenu.

Étape 3 :

Approbation du formulaire ou envoi de commentaires aux fins d'une modification du projet/ de l'événement par la délégation.

Étape 4 :

Co-signature d'une lettre d'entente par les directeurs de Droits et Démocratie et le ou la délégué(e) principal(e) de votre délégation. Votre délégation doit envoyer la lettre signée par télécopieur ou courriel (copie scannée) à l'équipe du Réseau.

Étape 5 :

Émission du chèque par Droits et Démocratie à la réception de la lettre d'entente signée. Le montant peut aller jusqu'à 1 500 \$ par année, par délégation. Cependant, prenez note qu'il est rare que l'organisation débourse le plein montant pour un seul projet / événement d'une délégation.

Les chèques ne sont émis que les jeudis à toutes les deux semaines.

**** La lettre d'entente entre votre délégation et l'équipe du Réseau doit donc obligatoirement être signée et reçue avant 16 h le lundi – le lundi débutant la période de deux semaines– pour que « votre » chèque soit émis et posté le jeudi suivant.**

Exemple : Dans la mesure où Droits et Démocratie (l'équipe du Réseau) reçoit une lettre d'entente signée le lundi 11 octobre 2010, il peut émettre un chèque le jeudi 14 octobre. Si une délégation n'envoie sa lettre signée que le mardi matin (soit le 12 octobre), elle devra attendre au jeudi le 28 octobre pour avoir son chèque.